

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20221115_21**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE
MESURES CONSERVATOIRES SUR LES CLOCHETONS DE L'ÉGLISE DE LA ROUSSIÈRE**

Date du Conseil Municipal :	15 novembre 2022	Nombre de conseillers en exercice :	59
Date de convocation :	8 novembre 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	41
		Nombre d'absents :	18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BARMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domic, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Héléne, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 ;
- La délibération n° D20220222_01 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au vote du programme d'investissements 2022 ;
- Le rapport accompagné du devis d'un montant de 6 800 € HT de l'entreprise DESMONTS ;

Considérant :

- Que les deux clochetons de l'église de La Roussière sont très endommagés et nécessitent une dépose ainsi qu'une mise en conservation afin d'assurer la sécurité des lieux ;
- Qu'une enveloppe budgétaire de 6 000 € a été prévue pour cette opération dans le cadre du programme d'investissements 2022 ;
- Que pour assurer le financement de ces travaux d'un montant de 6 800 € HT, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la subvention du Conseil départemental de l'Eure dans le cadre du programme « Mon Village-Mon Amour » ;
- Que cette subvention peut s'élever jusqu'à 35 % du montant des travaux en fonction des actions de valorisation culturelle mises en œuvre dans l'église en 2022 ;

Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'approuver la réalisation des travaux de mesures conservatoires sur les clochetons de l'église de La Roussière ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du programme « Mon Village – Mon Amour » ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.